

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2022_07_001

Membres en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 14
Nombre de votes « Pour » : 14 « Contre » : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juillet, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS :

Monsieur Jacques BOULONNE, Monsieur Jean DELVERT, Monsieur Jean Vincent FEIX, Monsieur Alain LALBIAT, Monsieur Guy FLOIRAC, Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Didier DELBREIL, Monsieur Christian DAURAT, Monsieur Michel LEVET, Madame Annie CAVIER, Monsieur Guy MISPOULET, Monsieur Philippe CASTANET

Représentés :

Monsieur Arnaud RICOU par Monsieur Didier DELBREIL, Monsieur Guy GIMEL par Monsieur Jean Vincent FEIX

ABSENTS / EXCUSES : Madame Gabrielle COLLIGNON, Monsieur Olivier VITRAC, Madame Gaeligie JOS

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques BOULONNE

Date de la convocation : mardi 12 juillet 2022

Objet : Accord cadre pour la maîtrise d'oeuvre - Projet de réalimentation du Causse de MARTEL

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation pour la maîtrise d'oeuvre du projet de réalimentation du Causse de Martel a été lancée dans le prolongement du Conseil Syndical du 24 Juin 2022 avec une remise des offres pour le Mardi 19 Juillet 2022 à 12 Heures.

2 candidats ont répondu : DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT SUD OUEST et SOCAMA INGIENERIE; cependant l'offre de SOCAMA INGIENERIE ne correspondant pas à la demande, n'est pas recevable.



Monsieur le Président présente le tableau d'analyse des offres, en annexe et propose de retenir la proposition du DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT SUD OUEST.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Syndical:

- approuve la proposition de Monsieur le Président de retenir le DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT SUD OUEST
- mandate et autorise Monsieur le Président pour signer l'acte d'engagement et tous documents s'y rapportant, et effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Rendu exécutoire le : 28/07/2022
Transmis en Sous-Préfecture le : 28/07/2022
Publiée : 28/07/2022



SMECMVD

ACCORD CADRE A MARCHES SUIVANTS - MAINTRE D'OEUVRE - PROJET DE REALISATION



Tableau analyse des Offres

CANDIDATS		Offre MAINTRE D'OEUVRE PROJET DE REALISATION			
Offre	Fluide de soumission	Montant estimé de l'opération	Taux de décaissement	Coût net majoré d'incertitude	
Montant de l'offre	MarsM sublot n°1 - Station des Saurès	DE10	846 000,00 €	1,75% Mission complémentaire (Subventors + AMO missions)	11 725,00 € 10 075,00 €
	MarsM sublot n°2 - Parcours de Crém Reuport	DE10	1 575 000,00 €	2,25% Mission complémentaire (Subventors + AMO missions)	35 437,50 € 15 707,50 €
	MarsM sublot n°3 - Parcours de Gualard	DE10	1 240 000,00 €	2,25% Mission complémentaire (Subventors + AMO missions)	27 900,00 € 28 700,00 €
	MarsM sublot n°4 - Adhésion Crém Reuport et Gualard	DE10	3 174 270,00 €	1,25% Mission complémentaire (Subventors + AMO missions)	39 678,37 € 38 403,24 €
	MarsM sublot n°5 - Adhésion Fojas, Molyne et vers Gourdon	DE10	4 759 332,00 €	1,00% Mission complémentaire (Subventors + AMO missions)	47 593,32 € 48 043,32 €
	MarsM sublot n°6 - Sécularisation Vigon et Chery et de Doue	DE10	2 039 300,00 €	1,40% Mission complémentaire (Subventors + AMO missions)	28 550,20 € 29 341,47 €
	TOTAL		13 683 992,00 €		512 932,34 €
Note / 40 (01/04/2022) Niveau d'analyse / offre de candidats		40			
Niveau technique		<p>Moyens humains, aptitudes aux opérations, qualité des équipes appelées à intervenir sur les différents points de l'opération en fonction de leur domaine de compétence, de leurs références personnelles et de la complémentarité des équipes.</p> <p>Moyens matériels et logiciels utilisés.</p>			
Niveau / 40 (01/04/2022) Niveau d'analyse technique		<p>Bonne description de l'état de maîtrise d'œuvre, fourniture CV des intervenants</p> <p>Équipe complète composée de: 3 chefs de group (13 et 22 ans d'expérience - DE10 et DE10) 2 chargés d'affaires/chargés d'équipes - 15 et 17 ans d'expérience - DE10 et DE10 + 1 ingénieur construction hydraulique - 4 ans d'expérience 1 assistant et dessinateur - 1 et 4 ans d'expérience 2 juristes</p> <p>Caracté de l'assurance des travaux, le site de travaux intervenants</p> <p>Moyens techniques courants - véhicules, PC et outils - Logiciels utilisés: AutoCAD 2020, Conquest, HORTAL et OPONTE (modélisation de réseaux), QGIS (SIG)</p> <p>Bonne connaissance du territoire</p>			
Niveau / 40 (01/04/2022) Niveau d'analyse économique		<p>Présence une méthodologie de travail complète et cohérente</p> <p>Détail des différentes phases de la mission de maîtrise d'œuvre avec des termes de références réguliers (CCTP, VSA, DEI-DIC, AOM)</p> <p>Mission complémentaire: assistance pour le suivi des travaux, assistance pour le suivi des dossiers de subvention, préparation des demandes de permission de voirie, approuvés à la conduite de l'opération, budget, 1, participation et préconisations à la profitable, aux partenaires et financeurs</p>			
Niveau / 40 (01/04/2022) Niveau d'analyse financière		<p>Détail des temps d'intervention par opération et par éléments de mission</p> <p>DCE 2 semaines à partir du bon de commande.</p> <p>VSA: 2 semaines à compter de la date de réception des documents d'évaluation.</p> <p>DCE: 3 semaines à compter de la date de réception des travaux.</p> <p>Intervention en urgence: 15 min</p>			
Niveau / 40 (01/04/2022) Niveau d'analyse juridique		<p>Certificat de qualification (CQF) (signature)</p> <p>Autorisation d'intervention à l'échelle des Mairies (AMM)</p>			
Note finale / 100		100,00			

